



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 21 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de présenter officiellement la lettre ci-jointe au Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Zeid Ra'ad Zeid **Al Hussein**



**Annexe à la lettre datée du 21 avril 2014 adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais appeler votre attention sur la situation extrêmement préoccupante à Jérusalem-Est, en particulier dans le complexe du Haram al-Charif (Al-Aqsa), où les pratiques illégales d'Israël continuent de heurter les sentiments religieux et nationaux de tous les Arabes et Musulmans, de provoquer des tensions et d'alimenter les troubles.

Ces dernières semaines, les colons et les extrémistes ont multiplié les violations, s'introduisant en toute impunité dans le complexe du Haram al-Charif sous la protection de la police et des forces de sécurité israéliennes. Par ailleurs, la police israélienne s'en est pris une nouvelle fois aux employés du Ministère jordanien des Awqaf situé dans le complexe dont elle a bloqué l'accès, empêchant les fidèles de moins de 50 ans d'entrer dans la mosquée à l'heure de la prière, portant ainsi atteinte à leur droit de culte.

Ces pratiques illégales constituent une violation flagrante des obligations d'Israël, Puissance occupante, découlant du droit international humanitaire et de l'article 9 du Traité de paix signé en 1994 entre la Jordanie et Israël.

Je tiens à mettre en lumière ces derniers faits alarmants compte tenu du rôle joué par le Royaume hachémite de Jordanie, administrateur du Haram al-Charif, et le Roi Abdallah II, gardien des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem. Ces provocations continues de la part d'Israël risquent fort de compromettre les initiatives de paix en cours entre la Palestine et Israël, en lesquelles nous croyons et que nous appuyons pleinement.

La communauté internationale doit adresser un message ferme à Israël : ces actes et ces crimes, tout comme ceux commis dans le Territoire palestinien occupé, ne seront pas tolérés et doivent cesser. La tentative d'Israël de créer une nouvelle situation de facto au Haram al-Charif est illégale et ne lui confère aucune légitimité au titre du droit international. Son comportement à l'égard du Haram al-Charif reste celui d'une puissance occupante.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Zeid Ra'ad Zeid **Al Hussein**